

## Diagnostic avant rénovation : trop d'attention au chauffage, pas assez à la ventilation

En diagnostic et conseil en vue de travaux de rénovation énergétique globale de maisons individuelles, il y a « une grande insuffisance » en matière d'accompagnement du particulier. C'est ce que vient d'estimer l'association de consommateurs UFC-Que Choisir, qui parle d'« absence quasi-totale d'appréciation complète prenant en compte l'enveloppe, la ventilation et la production de chaleur », ainsi que de « propositions de travaux largement incohérentes, trop minimalistes et manquant de pertinence ». UFC-Que Choisir a réalisé une enquête sur cinq maisons à rénover, pour laquelle elle avait contacté 34 entreprises du bâtiment, mais seulement 29 se sont déplacées pour diagnostiquer ces maisons, dont 19 étaient des entreprises « indépendantes », toutes RGE, cinq étaient des partenaires EDF et cinq des partenaires GDF Suez. A propos des 19 « indépendants », l'association de consommateurs observe que « rares sont ceux qui arrivent à se dégager de leur cœur de métier historique pour réaliser une évaluation globale de la maison ». UFC-Que Choisir précise que les devis de ces « indépendants » étaient pour la plupart supérieurs « de 10 à 15% » aux prix du marché, avec en particulier une PAC à 28 000 euros.

En ce qui concerne les cinq partenaires d'EDF, l'association estime que leurs recommandations « se focalisent trop souvent sur le système de production de chaleur, avec une approche partielle, voire inexistante, de l'enveloppe, du bâti et de la ventilation ». Alors qu'ils constatent un défaut majeur de l'isolation de la maison, 3 des 5 partenaires EDF se concentrent sur une solution de changement de chauffage. Au sujet de l'ensemble des dix partenaires EDF ou GDF Suez de l'enquête, UFC-Que Choisir se plaint, en particulier, de propositions de chauffage surdimensionné, ainsi que d'une « prise en compte très rare de la ventilation ».

L'association souhaite un accompagnement du particulier dans sa démarche de rénovation énergétique par des « architectes-énergéticiens », certifiés, indépendants aussi bien des entreprises des travaux que des fournisseurs d'énergie. Les prestations de ces « architectes-énergéticiens » - qui pourraient être, par exemple, des BET ou des architectes - seraient financées, au moins en partie, par les CEE et le CIDD. UFC-Que Choisir souhaite également un renforcement des contrôles de chantiers d'entreprises RGE, ainsi qu'une « responsabilisation » des certificateurs RGE (avec « mesure de leur implication » dans la surveillance des entreprises certifiées).

## Supprimer les obligations de conduit de fumée en individuel et de régulation par pièce ?

Autoriser, en rénovation de logement, des expérimentations dérogatoires de systèmes de ventilation garantissant un certain niveau de renouvellement d'air dans une logique performantielle, et ce même si ces systèmes ne répondent pas aux exigences réglementaires de moyens (tels que la ventilation pièce par pièce). Telle est l'une des propositions envisagées dans un rapport d'un groupe de travail de la démarche « Objectifs 500 000 » du ministère du Logement qui vient d'être publié. En ce qui concerne la RT2012, ce rapport propose de supprimer tout à la fois : l'obligation d'installer un conduit de fumée en maison individuelle ; l'étude de faisabilité des approvisionnements en énergie dans le cas des bâtiments ayant prévu un recours aux EnR ; l'obligation de régulation par pièce (au profit d'une régulation par zone selon la taille des logements et l'exposition).

Pour la future RT de la construction neuve, le rapport propose la prise en compte du facteur CO<sub>2</sub> pour toutes les énergies. Autres propositions : simplifier et assouplir les conditions d'accès au Titre V ; introduire une modulation de l'exigence de consommation énergétique en fonction de la surface pour les petits bâtiments tertiaires ou d'habitation. Le rapport suggère également de dispenser les logements dits « passifs » de l'obligation d'installer un système de chauffage : Une dérogation pourrait être accordée dans un cadre expérimental, lit-on dans le rapport. Autre proposition : proroger de trois ans la période transitoire - en faveur de la filière thermodynamique électrique - en vigueur pour les logements collectifs (pendant cette période transitoire, rappelons-le, l'exigence a été rehaussée à 57,5 kWhEP/m<sup>2</sup>.an au lieu de 50).

## Fonds Chaleur : fort recul du solaire, forte progression de la géothermie

L'Ademe vient d'indiquer que, dans le cadre du Fonds chaleur, en 2013, avaient été aidées 240 000 « tep renouvelables », soit une baisse de 20%, avec -23% en biomasse, -34% en réseaux de chaleur et -41% en solaire, mais +43% en géothermie. Plusieurs raisons expliquent cette baisse de 20%, commente-t-on à l'Ademe : un budget alloué au Fonds chaleur en baisse de 11%, la préparation des élections municipales qui a retardé certains projets et une légère augmentation du coût du projet par tep. Le coût - « toujours très compétitif », souligne-t-on à l'Ademe - s'est situé entre 37,2 et 40,6 €/tep. En ce qui concerne les projets en solaire thermique aidés par l'Ademe en 2013 en habitat collectif, tertiaire, agriculture et industrie, l'agence explique que « la tendance de décroissance du nombre d'installations réalisées s'est confirmée l'an passé, et cela de manière relativement importante ». Cette baisse reflète le désengagement de nombreux maîtres d'ouvrage pour cette technologie, qui leur semble encore complexe, peu fiable et coûteuse, poursuit-on à l'Ademe. Le contexte économique difficile et l'émergence de filières plus compétitives placent le solaire thermique dans une position de recul très nette. En 2013, le coût par tep produite par le solaire thermique, en métropole et DOM, dans le cadre du Fonds chaleur, a été de 500 euros.

En ce qui concerne la biomasse énergie, l'Ademe indique que, « malgré une légère baisse du volume de projets aidés par elle en collectif/tertiaire en 2013, ce secteur représente plus de la moitié des résultats, face à un secteur industriel moins enclin à la mise en œuvre d'installations biomasse énergie ». Enfin, en géothermie, 56 opérations aidées par l'Ademe ont été financées en 2013, un chiffre moins important qu'en 2012 et 2011. Les taux d'aides apportées par l'Ademe pour les opérations de PAC sur nappe et de PAC sur champ de sondes ont augmenté respectivement de 17% et de 3% l'an passé, alors que ceux des installations de géothermie profonde et de PAC sur eaux usées ou eau de mer baissaient.

- **EN BREF.** Bernard Avallet et Pascal Laplaud, membres du Comité stratégique ventilation et traitement d'air des bâtiments du syndicat professionnel Uniclina, viennent de présenter une solution d'amélioration de la qualité de l'air des classes de bâtiments scolaires au moyen d'une ventilation par déplacement. Une telle ventilation, qui peut être mise en œuvre lors d'une réhabilitation légère, permet notamment de réduire les risques de transmission d'infections et de maîtriser la température des salles, ont-ils indiqué.